



République Française
Département GIRONDE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS
DU 29 MARS 2022**

L'AN DEUX MILLE VINGT DEUX, le vingt-neuf mars à dix-heures heures, les membres du Conseil d'Administration du CCAS, dûment convoqués, se sont réunis en session ordinaire en Mairie, sous la présidence de Monsieur le Président du CCAS, Patrick GOMEZ.

Date de convocation : 23 mars 2022

Nombre de membres en exercice : 13

Nombre de membres présents : 7

Nombre de membres ayant remis un pouvoir : 2

Présents : Anne-Aurélié FUSTER, Françoise GOASGUEN, Patrick GOMEZ, Brigitte JASLIER, Didier LE BAQUER, Estelle METIVIER, Agnès SALAÛN

Absent ayant remis un pouvoir : Nicolas REY ayant remis un pouvoir à Estelle METIVIER, Marie Line SIN ayant remis un pouvoir à Françoise GOASGUEN

Absent : Philippe BOUSSION, Claire BOUTIN, Jeannine EMIE, Catherine LATRILLE,

Brigitte JASLIER est désignée secrétaire de séance.

Après appel des membres du conseil d'administration, le quorum étant atteint, Monsieur le Président ouvre la séance à 19h00.

Délibération n° DCCAS2022-03-05

7 – Finance

7.1 – Décisions budgétaires

7.1.1 – Débat d'orientations budgétaires

OBJET : Débat d'orientation budgétaire 2022

La présente note de présentation a été établie conformément aux articles L.2312-1 et L.5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales qui prévoit l'organisation d'un débat sur les orientations budgétaires dans les deux mois qui précèdent l'examen et le vote du budget primitif. Le débat d'orientation budgétaire est une étape importante dans le cycle budgétaire annuel des collectivités locales.

Il permet de :

- Discuter des orientations budgétaires qui préfigurent les priorités qui seront affichées dans le budget primitif ;
- Être informé sur l'évolution de la situation financière de la collectivité ;
- Permettre aux membres du conseil d'administration de s'exprimer sur la stratégie financière du CCAS.

Il est proposé de :

- Etudier le contexte économique
- Rapporter le bilan 2021 du CCAS ;
- Présenter les projets pour l'année 2022 et leurs répercussions sur le budget.

CONTEXTE ECONOMIQUE

Le Projet de Loi de Finance 2022 poursuit l'accompagnement des collectivités. Concernant la dotation globale de fonctionnement (DGF), celle-ci reste stable à 26,8Md€ : 18,3 Md€ pour le bloc communal et 8,3 Md€ pour les départements.

Le PLF 2022 augmente son soutien à l'investissement local de 337 M€. Il ressort ainsi à 2,1 Md€ se répartissant comme suit :

- DETR Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux 1,046 Md€
- DSIL Dotation de Soutien à l'Investissement Local : 907 M€ (+ 337M€)
- DPV Dotation de Politique de la Ville 150 M€

Une attention particulière est portée aux collectivités les plus fragiles. Celles-ci bénéficient de la montée en puissance des dispositifs de péréquation au sein de la DGF Dotation Globale de Fonctionnement. La dotation de solidarité rurale et la dotation de solidarité urbaine progressent plus rapidement qu'en 2021, de 95 M€ chacune.

La situation internationale en ce début d'année 2022, héritée de l'année 2021, est telle qu'elle influencera le contexte national jusqu'au contexte local.

Nous sommes depuis 2020 en crise pandémique de la COVID19. Actuellement la tendance épidémiologique de la France tend à être plus favorable d'où la levée des restrictions sanitaires du gouvernement. Cependant, les effets de la crise de l'année précédente vont continuer à infléchir sur le contexte 2022 et la menace pandémique n'a pas disparu et peut de nouveau ressurgir.

De plus, depuis 2021, il y a une augmentation importante des prix de l'énergie et du carburant. Cette augmentation a connu une accélération spéculative soudaine et accentuée liée au conflit russo-ukrainien. Ce conflit militaire va lui-même engendrer des hausses d'énergie, de carburant et denrées à appréhender. De plus, cette crise diplomatique d'Europe de l'Est crée déjà une crise humanitaire importante avec des millions de réfugiés d'Ukraine qui se répartissent d'Est en Ouest sur le continent.

I-LE CONTEXTE COMMUNAL

Contrairement à 2021, l'année 2022 sera moins marquée par les obligations et les restrictions liées à la crise sanitaire car celles-ci s'amenuisent au fur et à mesure de l'amélioration sanitaire. Cependant, l'année 2022 sera très fortement marquée l'augmentation des prix et le conflit russo-ukrainien.

Ainsi la commune de SADIRAC, comme les autres collectivités territoriales, doit composer avec le contexte budgétaire national contraint et une augmentation structurelle des dépenses. Cependant, la commune de Sadirac connaît un endettement contraignant avec une augmentation des dépenses et une baisse des recettes. Malgré ces contraintes, la commune de Sadirac va conforter son soutien au CCAS.

II-LE CONTEXTE COMMUNAUTAIRE

Afin d'assurer la continuité de service pour répondre aux besoins des personnes âgées en perte d'autonomie, il a été nécessaire de créer un CIAS dès 1er janvier 2007.

Cette création a fortement impacté le statut, l'organisation et les services gérés par les CCAS, selon les compétences qui ont été transférées au nouveau CIAS.

Les missions du CIAS, définies comme d'intérêt communautaire, sont les suivantes :

- Intervention dans des situations d'urgence : aides à la subsistance, aides financières, régularisation des dettes, ouverture et renouvellement des droits, ... ;
- Soutien aux actions de maintien à domicile des personnes âgées ou en situation de handicap : un service de portage de repas à domicile et de Transport à la demande ;
- Suivi et aide aux personnes dans leurs démarches ;
- Participation au programme d'implantation de logements à caractère social et au dispositif de relogement d'urgence avec le Conseil Départemental ;
- Participation à l'OPAH (Opération Programmée pour l'Amélioration de l'Habitat) ;
- Création d'un hébergement relais : construction de deux chalets "Emmaüs" ;
- Accueil et accompagnement social : permanences dans les communes du territoire et visites à domicile ;
- Gestion de la banque alimentaire depuis septembre 2015.

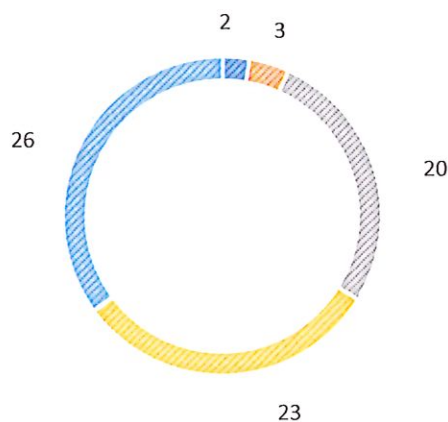
Depuis la mise en place de permanences à la mairie de Sadirac, le CIAS a vu croître son activité sur la commune de façon significative. En 2021, le CIAS a réalisé 612 rendez-vous dont 208 pour Sadirac, soit 33% des accompagnements réalisés par le CIAS concernent des Sadiracais.

Afin de répondre au mieux aux personnes en difficultés, une convention de prestation avec le CIAS a été renouvelé le 1 septembre 2020. Cette convention a réorganisé les permanences qui sont désormais le lundi et le jeudi de 14h à 17h. De plus, la prestation est sur un forfait annuel de 14 393€75 soit de 1 199€ par mois.

L'accompagnement social à Sadirac en 2021 représente **145 permanences** et **63 visites à domicile** soit un total de **208 situations** dont **34 nouvelles situations**.

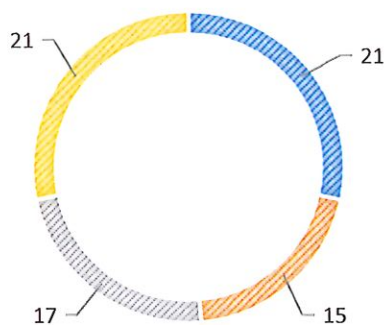
ÂGE DES BÉNÉFICIAIRES

■ 18/25 ■ 26/35 ■ 36/50 ■ 51/65 ■ plus de 65



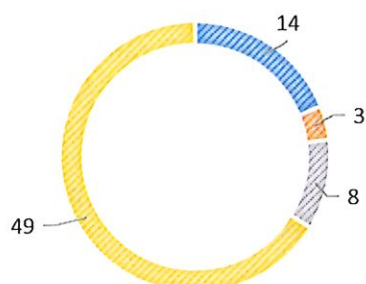
SITUATION FAMILIALE 2021

■ Célibataire ■ Divorcé ■ Veuf ■ Marié



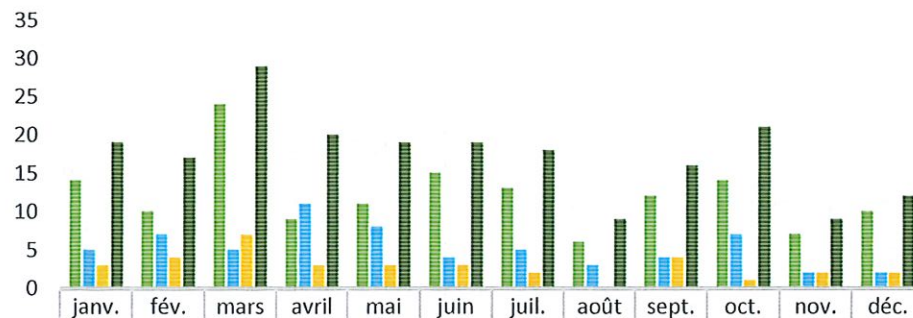
SITUATION SOCIALE 2021

■ En activité ■ En insertion ■ En invalidité/Handicap ■ Retraite



ACCOMPAGNEMENTS 2021

■ PERMANENCES ■ VAD ■ NOUVELLES SITUATIONS ■ TOTAL



PERMANENCES	14	10	24	9	11	15	13	6	12	14	7	10
VAD	5	7	5	11	8	4	5	3	4	7	2	2
NOUVELLES SITUATIONS	3	4	7	3	3	3	2	0	4	1	2	2
TOTAL	19	17	29	20	19	19	18	9	16	21	9	12

BILAN DE L'ANNEE 2021

I - LES COMPETENCES DU CCAS

Un **centre communal d'action sociale** ou **CCAS** est un établissement public administratif chargé d'exercer les compétences détenues par la commune en matière d'action sociale.

L'administration de cette structure est assurée par un conseil d'administration présidé par le maire, composé, pour moitié, d'élus de la commune et, pour moitié, de personnes nommées pour leurs compétences.

Cet organisme intervient à l'échelon local et sa compétence s'exerce sur le seul territoire de la commune.

Il fournit **des renseignements et des services** à divers publics. Il a pour mission de répondre aux besoins sociaux de l'ensemble de la population : des familles, des jeunes, des personnes âgées, des personnes en situation de handicap et des personnes en difficulté.

II - LES ACTIVITES DU CCAS EN 2021

Le CCAS intervient pour soutenir les foyers connaissant une situation difficile, y compris en urgence. Il agit en partenariat avec l'ensemble des organismes sociaux et caritatifs, par l'octroi d'aides diverses.

Ces aides consistent en :

- un soutien administratif,
- un accompagnement social consenti selon la situation,
- un soutien matériel : aide alimentaire ou aide exceptionnelle, variable selon la composition familiale. Cette dernière est destinée à répondre à un besoin urgent en vue d'une insertion professionnelle de la personne, d'éviter une expulsion locative, une coupure d'énergie, ...

a) La banque alimentaire

Le CCAS de Sadirac, par le biais des bénévoles de l'association Action Solidaire Sadiracaise, organise tous les quinze jours, en partenariat avec le CIAS de Créon, une distribution de colis alimentaires auprès de familles en difficulté plus ou moins passagère. Les produits sont distribués par la banque alimentaire de la Gironde.

L'instruction des demandes de colis et la prise en charge financière de la banque alimentaire est gérée par le CIAS du Créonnais.

En 2021, il y a eu environ 32 tonnes de denrées alimentaires distribuées et réparties de la manière suivante :

	FOYERS	PERSONNES	TOTAL COLIS BENEFICIAIRES	TOTAL PORTIONS BENEFICIAIRES
TOTAL Communauté de Communes du Créonnais	98	198		2159
ZONE SADIRAC (SADIRAC, MADIRAC, LOUPES, SAINT-GENES)	25	52	429	830
SADIRAC	21	35	335	563

b) L'aide sociale aux personnes âgées et situation de handicap :

Le CCAS intervient également pour l'instruction des demandes d'aide sociale légale, obligatoire et commune à tous les CCAS et transmet ces demandes aux autres autorités compétentes.

Les demandes d'aide sociale concernent 4 grands domaines :

- la perte d'autonomie
- les demandes relatives à l'hébergement :
- les demandes relatives aux prestations sociales et familiales :
- les demandes relatives à l'orientation scolaire, professionnelle pour les personnes en situation de handicap : reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé.

En 2021 le CCAS a instruit :

- 7 obligations alimentaires
- 1 dossier de demande d'aide sociale en faveur des personnes âgées

c) Attribution des logements sociaux

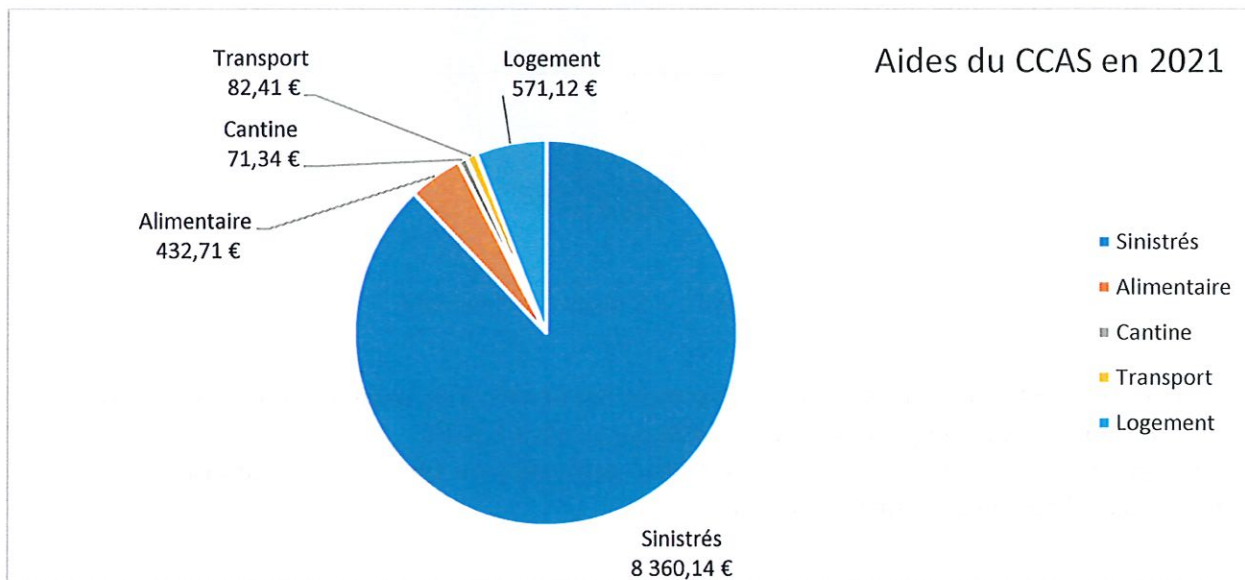
Au cours de l'année 2021, **5 logements sociaux** ont été attribués chez les bailleurs sociaux Clairsienne et Domofrance.

d) COVID-19

L'année 2021 a été marqué avant tout par la pandémie mondiale COVID-19. La gestion de la crise sanitaire et les restrictions gouvernementales ont entraîné l'augmentation des personnes qui ont basculé dans la pauvreté et la fragilisation des personnes en situation de précarité. Cette situation a généré dans la population un sentiment d'incertitude. C'est pourquoi les aides, les accompagnements et le portage de repas à domicile ont augmenté sur l'année 2021. De surcroît, le CCAS a conduit plusieurs actions pour favoriser la vaccination : appels pour prise de rendez-vous dans le centre de vaccination et mise en place d'un transport proposé aux personnes isolées pour se rendre au centre de vaccination.

e) Les aides

Elles constituent l'ensemble des aides facultatives visant à apporter un soutien ponctuel ou un accompagnement individualisé, dispensées sous forme d'aides matérielles (alimentaire ou autre), de prestations remboursables ou non remboursables, ainsi que les solutions de relogement des sinistrés. Les aides apportées en 2021 représentent une dépense globale estimée à **9 517,72 €** réparties ainsi :



En dehors de la situation exceptionnelle des inondations, d'une manière générale, sur 2021, nous constatons que les familles Sadiracaises précarisées ne sont pas forcément sans ressources mais voient leur budget se déséquilibrer par le coût des loyers, l'endettement ou le surendettement et/ou les ruptures familiales, la perte d'emploi.

f) État des frais de personnel

Pour 2021, le montant des frais chargés de mise à disposition du personnel affecté aux missions du CCAS est estimé à **23 159,87€**.

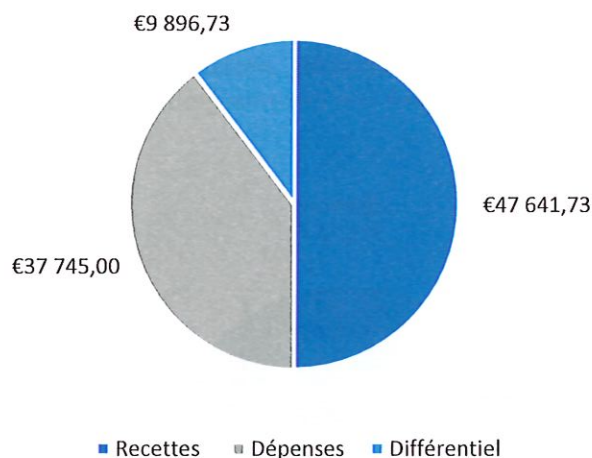
g) Le service de portage de repas à domicile

Le portage de repas à domicile permet aux personnes âgées de plus de 65 ans ainsi qu'aux personnes en situation de handicap ou en convalescence de recevoir, ponctuellement ou durablement les repas du midi, sur tous les jours de la semaine, jours fériés et dimanches compris. Les livraisons s'effectuent le matin, du lundi au vendredi. Les repas étaient confectionnés par le personnel municipal depuis le 2 septembre 2019 la préparation des repas est régie par la commune.

Le service de repas à domicile comprend la fourniture des repas, mais également les charges du personnel et de fonctionnement lié au transport. Le coût de fonctionnement pour l'exercice 2021 est évalué à **37 829,93€**.

Le repas est acheté 3.10€ TTC à la commune. A cela il convient d'ajouter les frais de livraison des repas. Les repas sont facturés aux bénéficiaires 5 €. Le CCAS participe avec un taux d'effort de 11%. Le prix du repas est inchangé depuis 2004 malgré une inflation moyenne annuelle de 1.4%.

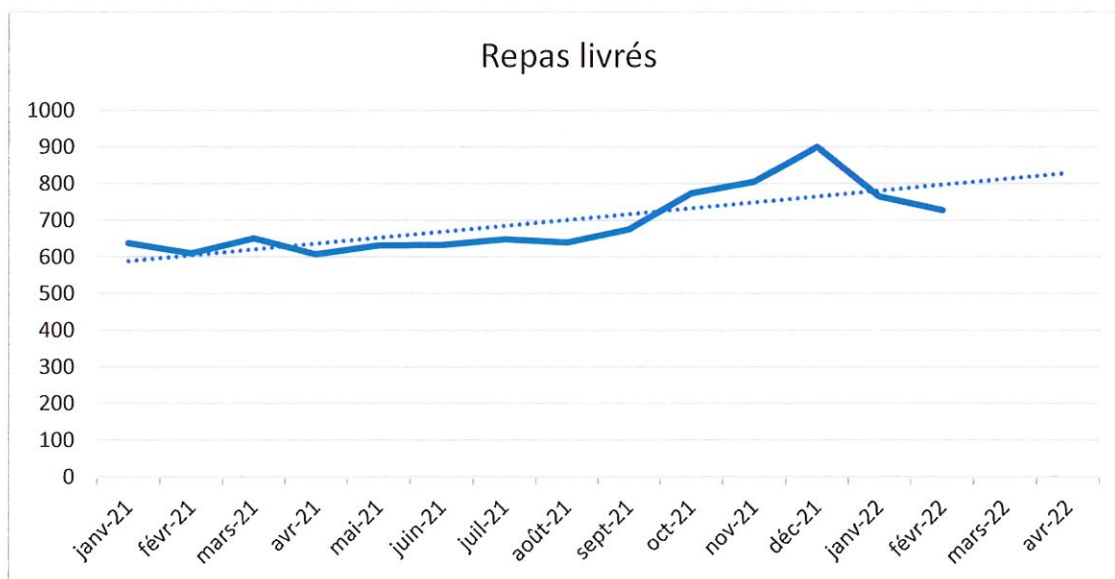
Coût du portage de repas à domicile 2021



En moyenne 22 foyers soit 28 personnes par mois ont bénéficié de ce service en 2021 et 8 203 repas ont été livrés soit une augmentation de **21,35%** par rapport à 2020.

Les dossiers sont instruits et suivis par le CCAS : règlement du service, montage et instruction des dossiers de demande, commande des repas.

Repas livrés



Certains sadiracais utilisent le service de portage mis en place par le CIAS. Les repas sont confectionnés par le traiteur Chaubenit pour 6€ ou 6€50 selon régime. Environ 4 Sadiracais bénéficient tous les jours de ce service.

En 2021, le service de portage de repas à domicile a connu une modification de son règlement intérieur afin de prendre en compte ses évolutions passées et à venir.

Enfin, la commune a investi dans de nouveaux contenants renouvelables pour un montant de **10 776€** afin d'être en conformité avec la loi relative à l'interdiction d'élimination des invendus non alimentaires et à diverses dispositions de lutte contre le gaspillage qui à compter du 1 janvier 2022 impose l'utilisation de contenants non jetable dans les services de portage de repas à domicile.

h) Les inondations de juin 2021

Les 17 et 18 juin 2021, la commune de Sadirac a connu d'importantes inondations. Cette catastrophe naturelle a affecté un grand nombre de Sadiracais. Certains d'entre eux se sont retrouvés sans logements à la suite de ces précipitations diluviennes. Le CCAS et la commune se sont mobilisés auprès des sinistrés pour leur apporter un soutien particulier. Le CCAS a participé notamment au relogement des sinistrés sans logis en finançant des solutions de relogement pour une valeur de **8 360,14€**. De plus, le CCAS a organisé une collecte de matériel pour reloger une famille et à mener différentes actions personnalisées en fonction des sinistrés (accompagnements, appels aux assurances, recherches de logements ...)

i) Le goûter des aînés

A la fin de l'été 2021, il a été proposé aux personnes âgées les plus isolées issues du registre des personnes vulnérables, un goûter afin de rompre l'isolement de ce public. Cette expérimentation la somme modique de **32,91€** a été bien accueillie par les bénéficiaires qui ont pu faire de nouveau le lien avec d'anciennes connaissances ou avec l'association l'Âge d'Or. Le goûter n'a pas pu être renouvelé en 2021 et en début 2022 en raison des conditions sanitaires. Le prochain goûter est prévu avant juin 2022.

j) Les logements sociaux communaux

La commune de SADIRAC dispose de 4 logements sociaux situés sur le bourg de Lorient. Les baux sont établis au nom du CCAS. Le montant annuel des loyers s'élève à **13 539,50€**.

LES ORIENTATIONS 2022

Le CCAS doit être le porteur de projets et mener des actions générales de prévention, d'animation, et de développement social dans notre commune. De plus, il convient d'appréhender la situation de nationale et internationale pour appréhender les actions au cours de l'année.

a) Augmentations des prix

Depuis l'année 2021, la France connaît une augmentation importante des prix de l'énergie, des carburants, du blé. En ce début d'année 2022, le conflit russo-ukrainien a accentué cette augmentation et va créer des augmentations. Ces augmentations vont nécessairement impactées le budget du CCAS. D'une part les aides apportées aux administrées concernent en majorité ces milieux tendus pour les ménages (carburants, énergies, alimentaires). D'autre part, cela va entraîner des coûts de productions plus importants pour le service de portage de repas à domicile. Les coûts des flux et des denrées pour la confection des repas vont augmenter et le coût de la livraison lié au carburant va également être influencé à la hausse.

b) Conflit russo-ukrainien

Le conflit russo-ukrainien impacte l'économie et le social sur l'augmentation des prix et sur les conséquences liées à ces augmentations. Mais surtout ce conflit entraîne des conséquences humanitaires graves. Des millions de réfugiés d'Ukraine se déplacent en Europe et certains d'entre eux vont être accueilli sur notre territoire. Le CCAS devra se montrer présent pour faciliter leur accueil et leur accompagnement.

c) Effets COVID 19

La situation pandémique semble s'améliorer et le gouvernement a par conséquent réduit les restrictions liées à la lutte à la propagation de la COVID19. Toutefois, le CCAS doit se montrer vigilant et attentif quant aux situations dégradées par cette période et par un possible rebond épidémique.

d) Goûters des aînés

L'expérimentation du goûter des aînés a connu un succès auprès du public visés. Par conséquent, le CCAS va pouvoir renforcer cette action en la renouvelant et la pérennisant tout au long de l'année 2022 avec un budget de 500€.

e) Sortie des aînés

Au vu de l'amélioration sanitaire, les sorties des seniors pourront sans doute reprendre en 2022. Afin de permettre aux personnes âgées les plus démunies de participer à ces sorties de groupe, le CCAS pourra venir en soutien pour rendre plus accessible ces sorties. Cette participation est estimée à 1 000€.

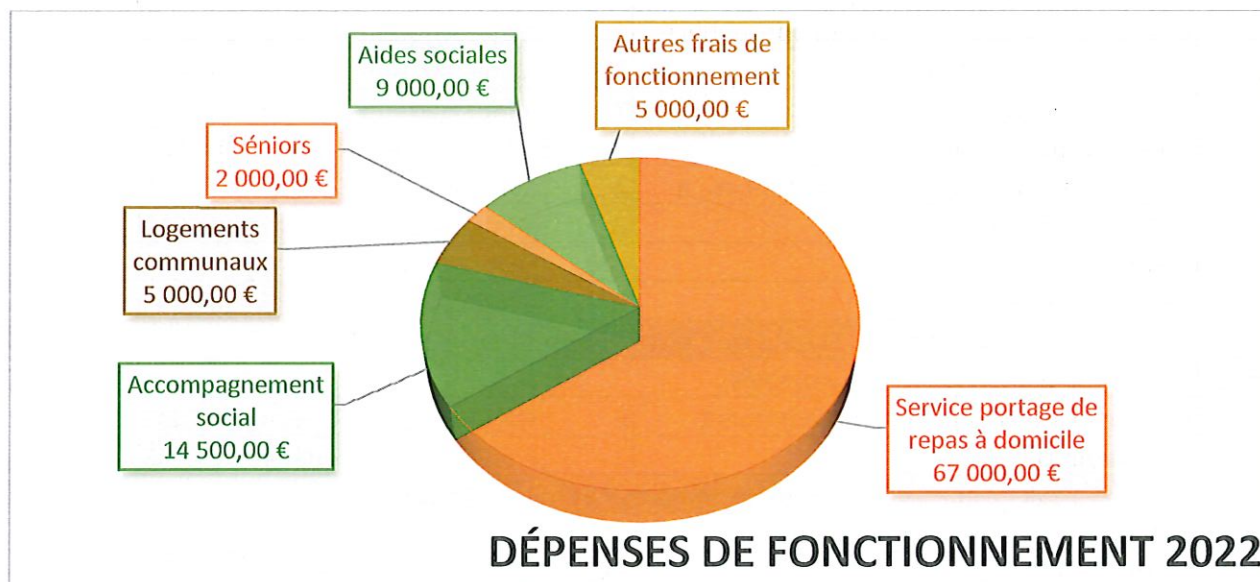
f) Rénovation des logements communaux

La rénovation des logements sociaux est projetée pour le dernier trimestre 2022 par la commune. Cependant, le CCAS conserve la gestion des logements durant cette période de travaux. C'est pourquoi le CCAS prendra en charge le relogement des 2 locataires concernés cette année pour un coût estimé à 3 000€.

g) Proposition de budget

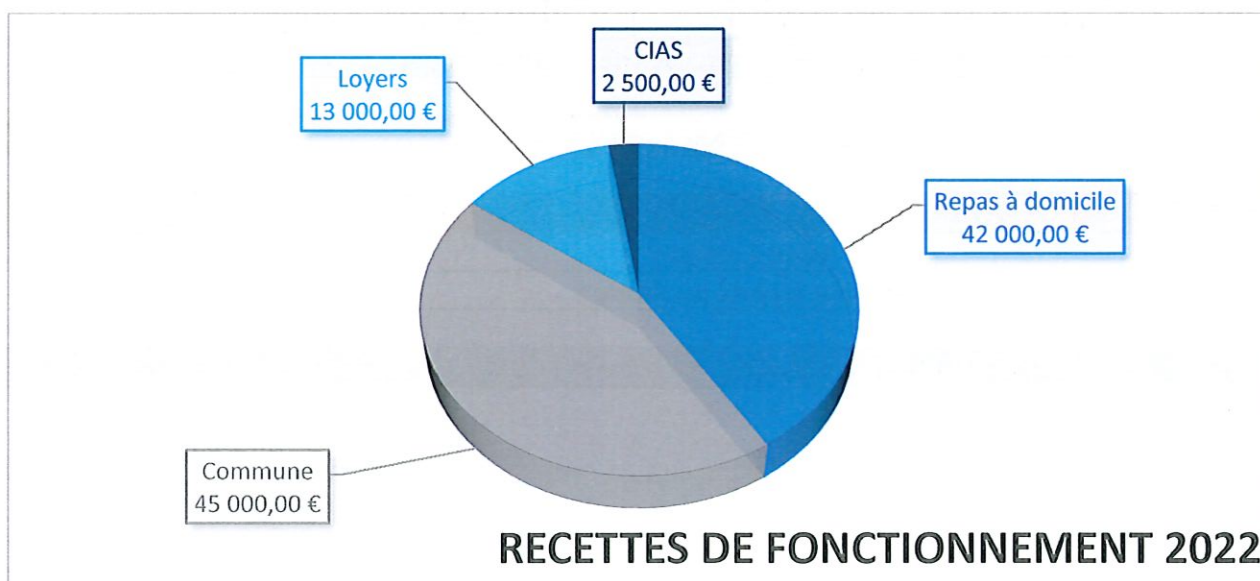
Pour l'année 2022, il est proposé de reporter les actions traditionnelles en faveur des familles, d'appréhender les conséquences de la crise pandémique, les conséquences de l'augmentation des prix des carburants, de l'énergie et des denrées alimentaires.

Le budget CCAS devrait s'équilibrer en dépenses et en recettes pour la partie fonctionnement pour un montant de **102 500,00€** réparti en moyenne comme suit :



Il est également proposé de reconduire les recettes et d'appréhender les effets des augmentations des coûts d'énergie, des denrées, des carburants. Elles sont essentiellement constituées en moyenne de :

- la participation des bénéficiaires des repas à domicile pour un montant de **42 000,00€**
- l'encaissement des loyers des logements sociaux pour un montant de **13 000,00€**
- la subvention du budget principal pour un montant de **45 000 €**
- la refacturation au CIAS de la mise à disposition des agents pour un montant de **2 500€**



CCAS DE SADIRAC
BUDGET PRIMITIF - SECTION DE FONCTIONNEMENT
DEPENSES 2022

Envoyé en préfecture le 01/04/2022
 Reçu en préfecture le 01/04/2022
 Affiché le 
 ID : 033-263303570-20220329-DCCAS20220305-BF

Dépenses de fonctionnement		Fonctions		Proposition BP 2022
Chapître 11	Charges à caractère général			
60622	Carburants	2	Administration Générale du CCAS	2 500,00 €
60623	Alimentation	2	Administration Générale du CCAS	38 000,00 €
606231	Alimentation , eau	520	Services communs	500,00 €
60632	Fournitures de petit équipement	2	Administration Générale du CCAS	500,00 €
611	Contrats de prestations de services	2	Administration Générale du CCAS	14 573,75 €
6135	Locations mobilières	523	Actions en faveur des personnes e	5 000,00 €
6155228	Entretien et réparation de bâtiments publics	2	Administration Générale du CCAS	1 000,00 €
6155232	Entretien et réparation réseaux	2	Administration Générale du CCAS	1 000,00 €
61551	Matériel roulant	2	Administration Générale du CCAS	500,00 €
6168	Autres primes d'assurances	2	Administration Générale du CCAS	350,00 €
6184	Versements à des organismes de formation	2	Administration Générale du CCAS	500,00 €
6188	Autres frais divers	2	Administration Générale du CCAS	450,00 €
6228	Divers	520	Services communs	1 000,00 €
6232	Fêtes et cérémonies	2	Administration Générale du CCAS	500,00 €
Total chapitre 11 - Charges à caractère général				66 373,75 €
Chapître 12	Charges de personnel et frais assimilés			
6215	Personnel affecté par CL de rattachement	2	Administration Générale du CCAS	26 000,00 €
6451	Cotisations URSSAF	2	Administration Générale du CCAS	- €
Total Chapitre 12 - Charges de personnel et frais assimilés				26 000,00 €
Chapître 65	Autres charges de gestion courante			
6561	Secours d'urgence	523	Actions en faveur des personnes e	2 000,00 €
6562	Aides	523	Actions en faveur des personnes e	2 000,00 €
6568	Autres secours	523	Actions en faveur des personnes e	2 000,00 €
65688	Secours divers	523	Actions en faveur des personnes e	700,00 €
6574	Subv. Fonct. Assoc., personnes privées	523	Actions en faveur des personnes e	300,00 €
Total chapitre 65 Autres charges de gestion courante				7 000,00 €
Total des dépenses de gestion de services				99 373,75 €
Chapître 022	Dépenses imprévues de fonctionnement			
Chapître 022	Dépenses imprévues de fonctionnement	1	Opérations non ventilables	3 126,25 €
Total chapitre 22 Dépenses imprévues de fonctionnement				3 126,25 €
TOTAL DES DEPENSES REELLES				102 500,00 €
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT				102 500,00 €
Reste à réaliser				- €
Résultat reporté ou anticipé				- €
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES				102 500,00 €

CCAS DE SADIRAC
BUDGET PRIMITIF - SECTION DE FONCTIONNEMENT
RECETTES 2022

Envoyé en préfecture le 01/04/2022
 Reçu en préfecture le 01/04/2022
 Affiché le 
 ID : 033-263303570-20220329-DCCAS20220305-BF

Recettes de fonctionnement			Fonctions	Proposition BP 2022
706	Prestation de service-repas à domicile	61	Services personnes âgées	42 000,00 €
70848	Mise à disposition du personnel - autres organismes	1	Opérations non ventilables	2 481,40 €
Total chapîtres 70 - Produits des services, du domaine et des ventes diverses				44 481,40 €
7474	Participation Communes	1	Opérations non ventilables	45 018,60 €
Total chapitre 74 - Dotations, subventions et participations				45 018,60 €
75	Autres produits de gestion courante			
752	Revenus des immeubles	1	Opérations non ventilables	13 000,00 €
Total chapitre 75 - Autres produits de gestion courante				13 000,00 €
Total des recettes de gestion de services				102 500,00 €
77	Produits exceptionnels			
7713	Libéralités reçues	1	Opérations non ventilables	- €
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	1	Opérations non ventilables	- €
Total du chapitre 77 - Produits exceptionnels				- €
Total des recettes réelles				102 500,00 €
Total des recettes de fonctionnement de l'exercice				102 500,00 €
Reste à réaliser				- €
Résultat reporté ou anticipé				- €
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES				102 500,00 €

COMMUNE DE SADIRAC
BUDGET PRIMITIF - SECTION D'INVESTISSEMENT
DEPENSES 2022

Envoyé en préfecture le 01/04/2022
 Reçu en préfecture le 01/04/2022
 Affiché le 
 ID : 033-263303570-20220329-DCCAS20220305-BF

Dépenses d'investissement			Fonctions	Proposition BP 2022
Dépenses d'équipement				
0.10.	Stocks	1	Opérations non ventilables	- €
20	Immobilisations incorporelles (sauf opérations)	1	Opérations non ventilables	- €
204	Subventions d'équipement versées (sauf opérations)	1	Opérations non ventilables	- €
21	Immobilisations corporelles (sauf opérations)	1	Opérations non ventilables	- €
22	Immobilisations reçues en affectation (sauf opérations)	1	Opérations non ventilables	- €
23	Immobilisation en cours (sauf opérations)	1	Opérations non ventilables	- €
232	Immobilisation incorporelles en cours (sauf opérations)	1	Opérations non ventilables	229,30 €
Total des dépenses d'équipement				229,30 €
Chapitre 12 Dépenses financières				
10	Dotations, fonds d'investissement et réserves	1	Opérations non ventilables	- €
13	Subventions d'investissement	1	Opérations non ventilables	- €
16	Emprunts et dettes assimilées	1	Opérations non ventilables	- €
18	Compte de liaison : affectation BA	1	Opérations non ventilables	- €
26	Participation et créances rattachées	1	Opérations non ventilables	- €
27	Autres immobilisations financières	1	Opérations non ventilables	- €
0.20.	Dépenses imprévues	1	Opérations non ventilables	- €
Total des dépenses financières				- €
Total des dépenses réelles				229,30 €
0.40.	Opération ordre transfert entre sections	1	Opérations non ventilables	- €
	Reprises sur autofinancement antérieur	1	Opérations non ventilables	- €
	Charges transférées	1	Opérations non ventilables	- €
0.41.	Opérations patrimoniales	1	Opérations non ventilables	- €
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE				- €
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT				229,30 €
Reste à réaliser				- €
Résultat reporté ou anticipé				- €
TOTAL DES DEPENSES DE INVESTISSEMENT CUMULEES				229,30 €

COMMUNE DE SADIRAC
BUDGET PRIMITIF - SECTION D'INVESTISSEMENT

Envoyé en préfecture le 01/04/2022
 Reçu en préfecture le 01/04/2022
 Affiché le 
 ID : 033-263303570-20220329-DCCAS20220305-BF

RECETTES 2022

Recettes d'investissement			Fonctions	Proposition BP 2022
	Dépenses d'équipement			
0.10.	Stocks	1	Opérations non ventilables	- €
13	Subventions d'investissement (hors 165)	1	Opérations non ventilables	- €
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 204)	1	Opérations non ventilables	- €
20	Immobilisations incorporelles (sauf opérations)	1	Opérations non ventilables	- €
204	Subventions d'équipement versées (sauf opérations)	1	Opérations non ventilables	- €
21	Immobilisations corporelles (sauf opérations)	1	Opérations non ventilables	- €
22	Immobilisations reçues en affectation (sauf opérations)	1	Opérations non ventilables	- €
23	Immobilisation en cours (sauf opérations)	1	Opérations non ventilables	- €
232	Immobilisation incorporelles en cours (sauf opérations)	1	Opérations non ventilables	- €
Total des recettes d'équipement				- €
Chapître 12	Dépenses financières			
10	Dotations, fonds d'investissement et réserves	1	Opérations non ventilables	- €
18	Compte de liaison : affectation BA	1	Opérations non ventilables	- €
26	Participation et créances rattachées	1	Opérations non ventilables	- €
27	Autres immobilisations financières	1	Opérations non ventilables	- €
0.20.	Dépenses imprévues	1	Opérations non ventilables	- €
Total des recettes financières				- €
Total des recettes réelles				- €
0.40.	Opération ordre transfert entre sections	1	Opérations non ventilables	- €
	Reprises sur autofinancement antérieur	1	Opérations non ventilables	- €
	Charges transférées	1	Opérations non ventilables	- €
0.41.	Opérations patrimoniales	1	Opérations non ventilables	- €
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE				- €
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT				- €
Reste à réaliser				- €
Résultat reporté ou anticipé				229,30 €
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES				229,30 €

Délibération :

*Vu l'exposé de Monsieur le Président,
 Après en avoir délibéré,
 Le Conseil d'Administration du CCAS,*

- **PREND acte du débat d'orientation budgétaire 2022**

*Fait les jour, mois et an susdits
 Pour extrait certifié conforme au registre
 Le Président,
 Patrick GOMEZ*



Envoyé en préfecture le 01/04/2022

Reçu en préfecture le 01/04/2022

Affiché le



ID : 033-263303570-20220329-DCCAS20220305-BF